

Factures

Dématérialisez vos factures simplement et réduisez vos coûts jusqu'à 70 %

La dématérialisation représente une économie potentielle de 50 à 70 %

(source Arthur D. Little pour DeskmondPost @xess) par rapport à un traitement papier.

DÉMATÉRIALISER SES FACTURES ...

... bientôt une nécessité pour tous !

La réduction des dépenses et l'augmentation de la productivité sont au cœur des priorités de chaque entreprise. Si la dématérialisation des factures était considérée comme un axe majeur de simplification et de gains de productivité, avec la Loi Macron, ce processus devient nécessaire.

L'article 222 de la Loi pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques précise que chaque entreprise devra se mettre en capacité de recevoir des factures électroniques à partir de 2017, suivant un calendrier ambitieux ; Janvier 2017 pour les grandes entreprises, janvier 2018 pour les ETI, janvier 2019 pour les PMI, janvier 2020 pour les TPE même les plus petites entreprises.

Dans ce contexte, sécuriser ses fichiers factures avec Signexpert, la signature électronique de l'expert-comptable, devient une procédure de bon sens.



SOURCES D'ÉCONOMIES

Suppression :

- Du papier
- De l'impression
- De l'affranchissement
- Du stockage physique

Réduction :

- Du temps de traitement avec l'automatisation des processus
- Des risques de perte des factures

Performance :

- Avec un archivage numérique en un clic
 - Une recherche immédiate
- Des envois par mail instantanés

LES +

DE LA FACTURE NUMÉRIQUE

Meilleure gestion :

- Le temps des ressources humaines est mieux utilisé pour des actions à plus forte valeur ajoutée
- La traçabilité des tâches est mieux gérée

Respect :

- De la réglementation
- De l'environnement avec démarche écoresponsable

Valorisation de l'image :

- Maîtrise des nouvelles technologies
- Cabinet + moderne + efficace
- Exemplarité pour accompagner ensuite les clients

Simplicité :

- De mise en œuvre et rapidité

Factures

QUELS RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT ?

Rejet de la déduction
de la TVA.

L'utilisation de la
facture signée avec
une signature
numérique facilite
l'administration de la
preuve :

- D'authenticité de l'origine,
- D'intégrité du contenu,
- De sa lisibilité.

En choisissant de
sceller ses factures
avec Signexpert,
le cabinet s'affranchit
de la piste d'audit
pour ses factures.

LE CADRE LÉGAL

Au plan légal, une facture, papier ou électronique doit respecter :

- **L'authenticité de l'origine**, c'est-à-dire donner l'assurance de l'identité de l'émetteur
- **L'intégrité du contenu**, autrement dit, apporter l'assurance que le contenu n'est pas modifiable ou altéré après son émission ou lors de l'échange
- **Sa lisibilité dans le temps**

Cette définition exclut de fait les factures papiers scannées.

Pour garantir ces 3 points l'administration propose 3 voies :

1. Signer ou sceller la facture au moyen d'une signature numérique RGS au minimum (article 289 V du CGI)* ;**

2. Sous une forme EDI (article 289 bis du CGI).

3. Avec la mise en place d'une piste d'audit fiable permettant d'établir un lien entre la facture et l'ensemble des pièces inhérentes à la prestation. La facture papier entre dans ce dispositif.

A noter que, la mise en place de contrôles documentés et permanents pour établir une piste d'audit fiable, doivent être archivés et restitués en cas de contrôle fiscal. Dans ce cas, l'indexation et l'intégrité des archives est primordiale.

Quelle que soit la solution retenue, elle doit permettre de présumer que les conditions d'authenticité, d'intégrité et de lisibilité sont bien remplies.



LE PACKAGE SIGNEXPERT POUR VOUS AIDER

Utilisez le package Signexpert.

- Une signature numérique **Signexpert**
- Un automate de signature électronique **Signexpert Paraph'**

Le mode automatique permet de sceller toutes les factures en 1 clic.